

ETAT DE LA CAISSE GÉNÉRALE LE 15 JUIN 1897

RECETTES

Balance en caisse et en banque le 15 mai 1897	\$1,579 82
Bulletin.....	0 50
Intérêt Caisse d'Economie Notre-Dame H.-V.....	13 67
Reçu du Bureau Principal.....	200 00
Contributions aux malades.....	1,244 40
do aux veufs.....	251 65
do aux écritiers.....	915 50
Certificats de membres.....	1 00
Succursale No 5 acompte sur charte.....	9 02
do No 15 do.....	1 99
Total des recettes.....	\$ 2,637 73

Total.....\$4,217 55

DÉBOURSÉS

Mai 17 No 62	The Bell Téléphone Co, message..	0 50
" 18 " 63	Victor Lafrance, reliure etc.....	9 70
" " " 64	Salaires des employés.....	35 00
" " " 65	René Couture, Québec, décès de son épouse.....	100 00
" " " 66	Jos Lebel dit Beaulieu, Québec, décès de son épouse.....	100 00
" " " 67	Albert Lepine, Québec, décès de son épouse.....	100 00
" 20 " 68	Héritiers Joseph Pourtier, Québec.....	1,000 00
" 22 " 69	Salaires des employés.....	35 00
" 25 " 70	Succ St-Jacques No 3, frais de délégué à la Convention.....	10 00
" 30 " 71	Royer Bergeron, Succ Chicoutimi No, 12 décès de son épouse.....	100 00
" " " 72	Jos. Dussault bulletin de mai.....	25 00
" 31 " 73	Salaires des employés.....	35 00
	Succursale No 3	
	Malades, 1 semaines.....	6 00
	Succursale No 4	
	Malades, 7 semaines.....	42 00
	Succursale No 5	
	Malades, 12 semaines.....	60 00
" " " 74	Dr P. V. Faucher, visiteur.....	5 50
	Succursale No 6	
	Malades, 6 semaines.....	36 00
	Succursale No 10	
	Malades, 5 semaines.....	30 00
" " " 75	Dr J. O. Bourget, visiteur.....	16 50
	Succursale No 11	
	Malades, 2 semaines.....	12 00
" " " 76	Jules Grenier, percepteur.....	2 22
	Jos. Lamontagne, ".....	3 00
	Succursale No 12	
	Malades, 15 semaines.....	90 00
" " " 77	Dr A. Rivierin, visiteur.....	1 00
	Succursale No 17	
	Malade, 12 semaines.....	60 00
" " " " 78	Bureau Principale	
	Malade, 86 semaines.....	516 00
" " " " 78	Dr Alex Boucher, visiteurs.....	50
	Dr Frs Langlais ".....	1 00
	Dr H. Milot, visiteur.....	1 00
	Dr T. A. Talbot ".....	1 00
	Dr H. E. Chaput ".....	1 50
	Dr L. A. Genest ".....	1 50
	Dr Geo. Cloutier ".....	3 00
	Dr J. F. Demers, ".....	2 00
	Dr T. Fortier, ".....	2 00
	Dr J. A. Marcotte, ".....	2 00
	Dr Eug. St-Jacques, ".....	2 00
	Dr A. Methot, ".....	3 50
	Dr J. A. Morin, ".....	4 50
	Dr Et Valcourt, ".....	4 50
	Dr Jos Genest, ".....	5 00
	Dr F. Boulanger, ".....	6 00
	Dr Geo. Matte, ".....	12 00
	Commission aux percepteurs.....	110 51
Juin 1 " 79	North America Assurance Co	
	Assurance de l'Ameublement.....	4 50
" 5 " 80	Salaires des employés.....	35 00
" " " 81	P. Bouffard, quittance,	
	Dr P. Langlais.....	2 00
" 8 " 82	Jos. Turcotte, Consultations légales.....	2 00
" " " 83	Collection de chèques, mandats	
	poste etc.....	5 48

" 10 " 84	Victor Lafrance, 1 livre rapport mensuels.....	10 00
" 12 " 85	Salaires des employés.....	35 00
" " " 86	The Montmorency, Elec. Power Co Luminaire.....	2 33
" 15 " 87	Frais de port.....	17 26
" " " 11 88	Entretien des bureaux.....	6 00
	Total des déboursés.....	-2 712 50

Balance au 15 juin 1897 :—	
Dépôt à la Caisse d'Economie N.-D. H.-V., folio 26,682..	\$1 036 92
En caisse.....	468 13
Total en banque et en caisse.....	\$1,505 05
Total.....	\$4,217 55

E. & O. E.

EDM. CORRIVEAU,

Comptable.

Québec, 15 juin 1897.

D. O. GOULET,

Trésorier-Général

Certifié correct

JOS. SAVARD,

ALEX. PAQUET,

Québec, 15 juin, 1897.

Auditeur,

L'AFFAIRE MOISAN

La Société Bienveillante St-Roch vient encore de réussir dans un procès que lui avait intenté un de ses membres, M. Philéas Moisan, pour se faire réinstaller.

Les faits essentiels en cette cause sont les suivants : M. Moisan avait poursuivi la Société Bienveillante St-Roch pour secours en maladie. Son action fut renvoyée parce qu'il n'était pas en règle avec l'administration, n'ayant pas payé ses contributions à la date fixée par les règlements. Il fut cependant installé, sur demande écrite à cet effet, et comme il paraissait avoir été réellement malade, le bureau de direction crut devoir lui accorder, bien qu'il n'y eût aucun droit, une indemnité de quarante-deux dollars.

Au mois d'avril dernier (1896), M. Moisan devint de nouveau en défaut de payer ses contributions et se trouva exclu de la Société. Il fit une nouvelle demande de réinstallation qui fut rejetée par le bureau de direction. Il poursuivit la Société Bienveillante St-Roch pour faire déclarer par la Cour qu'il n'avait pas cessé d'être membre actif et faire condamner la Société Bienveillante St-Roch, à défaut de le réinstaller, à lui payer la somme de \$1,500. C'est cette action qui vient d'être renvoyée par la Cour Supérieure de Québec. Ce résultat continue la série des succès judiciaires de la Bienveillante St-Roch qui n'a pas encore succombé une Société seule fois devant les tribunaux.

SUPPRESSION DES SECOURS EN MALADIE ET DECÈS D'ÉPOUSES

A l'assemblée régulière du Bureau Principal, tenue le 25 mai dernier (1897), il a été unanimement

RÉSOLU :

1. Que les clauses 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de l'article quatorze des règlements du Bureau Principal soient suspendues à partir du premier juin prochain (1897).

2. Que les clauses 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 de l'article quatorze des règlements des Succursales soient suspendues à partir du premier juin prochain (1897).

Adopté unanimement.

P. BOUFFARD,

Secrétaire du B. P.